

Envoyé en préfecture le 18/01/2016
Reçu en préfecture le 18/01/2016
ID : 038-213801731-20160106-20160106DEL8VTT-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 11 janvier 2016

L'an deux mille seize et le onze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 31/12/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine GARNOT Pascal, MATHON Colette, OUGIER Isabelle

**Délibération N° 2016-08
Validation clé de répartition des frais de fonctionnement VTT 2015**

Le maire expose au Conseil Municipal la clé de répartition des frais de fonctionnement 2015 transmis par le SIEPAVEO.

Les frais du plan des pistes, de la charte design, du voyage de presse et de la piste Mégavalanche, sont répartis entre les différentes communes en fonction de la clé de répartition 2015.

Pour la commune le montant de la participation est de 1 638,96€ soit 1,55% de 105 7878,08€ représentant le coût total supporté par les différentes communes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Autorise le Maire à régler les frais de fonctionnement du VTT 2015, d'un montant de 1 638,50€

Suffrages exprimés 11 - Pour 11 - Contre 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

